



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-CLARENCEVILLE

### PROCÈS VERBAL DU 11 FÉVRIER 2020

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville et, tenue à la salle municipale, de l'hôtel de ville, ce **11<sup>e</sup> jour du mois de février**, à 20h00 sous la présidence de madame Renée Rouleau, maire.

#### **Sont présents:**

Siège no 1. M. Gérald Grenon

Siège no 4. M. Chad Whittaker

Siège no 2. M. Serge Beaudoin (absent)

Siège no 5. Mme Lyne Côté

Siège no 3. Mme Karyne Beaudin

Siège no 6. M. David Adams

Est également présente Mme Sonia Côté à titre de greffière et directrice générale par intérim.

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Renée Rouleau, maire ouvre la séance à 20h04 souhaite la bienvenue aux conseillers présents et à l'auditoire.

#### **2020-02 2- CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Renée Rouleau, maire constate que le quorum est atteint.

#### **2020-02 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 11 février 2020
4. Adoption du procès-verbal du 14 janvier 2020
5. Dépôt de documents et de correspondances

#### **ADMINISTRATION -----**

6. Règlement 2020-635 concernant la modification au Règlement 2019-634, **adoption du Règlement;**
7. Retour progressif de Mme Marie-Eve Brin / **REPORTÉ**
8. Protocole d'entente avec le Centre de plein air L'Estacade
9. Lettre d'appui / L'organisme communautaire Grenier aux Trouvaille de Lacolle
10. Réclamation / refoulement eaux usées
11. Abroger règlement 2018-628 : Règlement d'emprunt / Camion 4 saisons et tracteur JD
12. Acquisition d'un tracteur John Deere 2014 modèle 6115M, AGRITEX
13. Abroger la résolution 2019-12-355 / Règlement 2019-635 / Projet du Village
14. Adoption du règlement 2019-627 : Budget 2019, PTI et Taux de taxation
15. Journée CCLACC / 13 juin 2020
16. Renouvellement mandat à Marcel Fafard et autorisation de paiement facture janv. 2020
17. Mandat Politique familiale

#### **TRAVAUX PUBLICS -----**

18. Travaux : Programme d'aide à la voirie PAIRRL / Chemins Lakeshore et Beech Sud
19. Travaux : Programme d'aide à la voirie PRIRL / Chemins Victoria, MacFie, Beech Nord et rang des Côtes

#### **URBANISME -----**

20. Nomination des membres au CCU / mandat de 2 ans

#### **LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE -----**

21. Demande / licence Office
22. Calendrier activités 2020
23. Soumission / branchement génératrice au centre communautaire

**SECURITÉ – INCENDIE -----**

**HYGIÈNE DU MILIEU -----**

**TRÉSORERIE ET FINANCES -----**

24. Paiement facture / Cotisation ADMQ 2020 / MEB / REPORTÉ
25. Paiement facture / Cotisation ADMQ 2020 / SC
26. Paiement facture / ADMQ / formation 19-2-2020 / Accès à l'information
27. Paiement facture / MRC QP 2020/ 2 versements
28. Paiement facture / MRC QP 2020/ 2 versements / digues et stations de pompage
29. Paiement facture / Migué & Fournier
30. Paiement facture / Municipalité de Venise-en-Québec / stations de pompage et usine d'épuration / octobre à décembre 2019
31. Paiement facture:/Municipalité Venise-en-Québec / vidange des boues
32. Paiement facture : Réseau Biblio / Tarification annuelle 2020 / échanges de livres
33. Paiement facture : Réseau Biblio / Serveur et mise à jour
34. Bourse Massey Vanier
35. Bourse Polyvalente Marcel-Landry
36. Paiement facture : Geneviève Bessette
37. Autorisation de paiement/ déplacement / Renée Rouleau
38. Les comptes à payer;
39. Rapport des conseillers;
40. Varia OUVERT
41. Période de questions des citoyens à la présidente du conseil;
42. Levée de la séance

---

**2020-02-27            1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2020**

**Il est donc proposé** par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** que la séance ordinaire du 11 février 2020 soit ouverte.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02            2 – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate que le quorum est atteint.

**2020-02-28            3 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est donc proposé** par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. David Adams** que l'ordre du jour soit adopté en restant le point VARIA ouvert.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-29            4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU  
14 JANVIER 2020**

**Il est donc proposé** par **Mme Lyne Côté** et secondé par **M. Chad Whittaker** et résolu que le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2020 soit adopté tel que déposé.

*Adopté à l'unanimité*

**5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE**

Dépôt de documents et lecture de la correspondance reçue.

- Correspondances

- Liste des dépenses du service des incendies Clarenceville/Noyan : mois de décembre 2019 et Janvier 2020
- Liste des contrats de plus de 25 000\$ / année 2019 (article 961.4 du Code municipal du Québec)
- PV RIAEPHV du 9 janvier 2020

**ADMINISTRATION** -----

**2020-02-30**                      **6- RÈGLEMENT 2020-635 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-634  
(article 4) ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES TARIFS POUR LES  
SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES-DE-  
CLARENCEVILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020,**

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT**

---

ATTENDU le budget adopté pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU que le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles aux fins du budget de l'exercice financier 2020;

ATTENDU que le budget des activités financières de l'année 2020 s'élève à 2 370 092 \$;

ATTENDU que le budget des activités d'investissement de l'année 2020 s'élève à 40 000\$;

ATTENDU que l'évaluation totale des immeubles imposable pour l'année 2020 est de 274 918 000\$ en date du 12 septembre 2019 lors du dépôt du rôle d'évaluation;

(Première année du rôle triennal en 2020)

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 14 janvier 2020;

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 TAXE FONCIÈRE**

Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des revenus spécifiques, par le présent règlement il sera imposé et prélevé les taxes selon le régime de l'impôt foncier aux taux suivants : de soixante-quatre cents du cent dollar d'évaluation (0.640/100\$ d'évaluation) pour l'exercice financier 2020 pour se lire comme suit :

Revenus des taxes foncières générales : 1 759 475\$

**1.1. Catégorie résidentielle, agricole et autres**

Le taux particulier de la taxe foncière générale de la catégorie résidentielle est fixé à de soixante-quatre cents du cent dollar d'évaluation (0.640/100\$ d'évaluation par 100 dollars d'évaluation) totale des immeubles imposables d'une valeur de 274 918 000\$.

**ARTICLE 2 – CUEILLETTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES**

Les taxes et tarifs, pour la cueillette et transport des matières résiduelles et des matières recyclables, seront imposés pour l'année 2020 comme suit :

2.1. Pour chaque unité d'habitation ou d'une ferme agricole le tarif sera de cent quatre-vingts dix dollars et quarante-quatre point deux cents (**190.442\$**) sur une base annuelle;

2.2. Pour chaque unité commerciale le tarif sera de deux cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-six cents (**285.66\$**) sur une base annuelle;

2.3. Pour les unités commerciales de restauration, d'hébergement et de camping, le tarif sera de mil cinq cent quatre-vingt-six dollars et trente-huit cents (**1 586.38\$**) sur une base annuelle;

**ARTICLE 3 – TAXE POUR LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

Les taxes et tarifs, pour les services de l'aqueduc à tous les immeubles résidentiels et non résidentiels desservis, sont fixés à cent cinquante-sept dollars et cinquante-six cents (**157.56\$**) et un taux supplémentaire

de 0.40\$ par mètre cube est fixé pour toute unité qui dépassera une consommation d'eau potable de 250 mètres cubes d'eau sur une base annuelle, et ce pour l'exercice financier 2020

#### **ARTICLE 4 – TAXE POUR LA RÉGIE DES EAUX**

Afin de rembourser la Régie Intermunicipale d'approvisionnement en eau potable d'Henryville-Venise, il est requis de procéder au prélèvement d'une taxe sur les immeubles imposables construits dans les secteurs de la Municipalité pour le paiement des dépenses courantes de l'exercice 2020 soit le montant de la quote-part. Une taxe de onze dollars et quarante-six point un cents (**11.461\$**) est prélevée par unité sur une base annuelle pour l'exercice 2020, le solde étant de **5 653\$, financé** à même l'ensemble de la Municipalité.

#### **ARTICLE 4 / MODIFIÉ**

**Les taxes et tarifs, pour les services de l'aqueduc et approvisionnement en eaux potable à tous les immeubles résidentiels et non résidentiels, construits ou non construits desservis par la Régie des eaux, sont fixés à un montant de de 11.461 \$ par unité. L'article vient abroger partiellement l'article 4 du Règlement 2019-634 pour l'exercice financier 2020.**

#### **ARTICLE 5 – DIGUES ET STATIONS DE POMPAGE**

Les taxes et tarifs, en fonction des frais annuels encourus pour l'entretien des digues et des stations de pompage de la Rivière du Sud, sont repartis selon les modalités émise par la MRC du Haut-Richelieu. Les tarifs seront répartis comme suit : soit un montant de quatre-vingt-dix-neuf dollars et trente-huit point huit cents (**99.388\$**) par hectare égouttant et contenu dans le bassin drainant sera perçu auprès des propriétaires identifiés par la MRC du Haut-Richelieu sur une base annuelle pour l'exercice 2020.

#### **ARTICLE 6 – TAXE ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Les taxes et tarifs pour l'assainissement des eaux usées concernant les immeubles imposables, construits ou non, pour les secteurs de la Municipalité pour le paiement des dépenses courantes de l'exercice 2020 soit le montant de la quote-part; sont de trois cent cinquante-six dollars et soixante-neuf point trois cents (**356.693\$**) pour chaque unité administrative desservies par le réseau d'égout.

#### **ARTICLE 7. TARIFICATION POUR LE SERVICE DES RÉSIDENTS DES RUES MONIQUE, SÉNAK ET 1 ÈRE RUE**

Il est imposé à tout utilisateur des infrastructures ou à toute personne en bénéficiant de ces infrastructures du réseau d'eau potable et d'eau usée, une tarification sur les immeubles des rues Monique, Sénak et 1<sup>ère</sup> Rue, d'un tarif annuel de six cent trente-trois dollars et trente-trois cents (633.33\$). (Référence règlement 2018-630)

#### **ARTICLE 8. TARIFICATION POUR LA LIVRAISON D'UNE CITERNE D'EAU**

Un propriétaire résidentiel sur le territoire de la Municipalité, qui commande une citerne d'eau (capacité d'environ 11 960 litres) provenant du réseau de distribution de la Municipalité devra payer un montant de 60 \$ avant sa livraison au bureau municipal, sur les heures d'ouverture. Pour le propriétaire d'une propriété agricole, commerciale et industrielle le tarif sera de 125 \$ et devra être également payé au bureau municipal.

#### **ARTICLE 9 DATE DE VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Le total du compte de taxe doit être payé en un versement unique, si le total du compte de taxes, des taxes spéciales des services et des tarifs est égal ou inférieur à trois cents dollars (300\$). Si le compte de taxe est supérieur à trois cents dollars, celui-ci peut être versé en un versement unique ou en quatre versements égaux. (3<sup>e</sup> jeudi du mois)

- Le premier versement ou versement unique doit être effectué le 19 mars 2020;
- Le deuxième versement doit être effectué le 21 mai 2020;
- Le troisième versement doit être effectué le 16 juillet 2020;
- Le quatrième versement doit être effectué le 17 septembre 2020.

Malgré ce qui précède, le citoyen qui acquitte l'ensemble de son compte de taxes municipales au premier versement, soit le 19 mars 2020, bénéficie d'un escompte de 2 % sur le montant total.

**Aucun paiement ne sera effectué par carte de crédit pour le paiement des taxes municipales, permis ou toutes autres facturations.**

#### **ARTICLE 10 TARIF POUR ENREGISTREMENT D'UN CHIEN**

Le présent règlement impose un tarif de dix (10\$) dollars à tout propriétaire d'un chien établi sur le territoire de la Municipalité au cours de l'exercice financier 2020.

#### **ARTICLE 11: IMPOSITION D'INTÉRÊT**

À compter du lendemain de la date du 1<sup>er</sup> versement fixé par le présent règlement (le 20 mars 2020), les soldes impayés (les versements échues) porteront intérêt à un taux annuel de quinze pourcent (15%).

**ARTICLE 12.** Le règlement entre en vigueur comme le stipule la loi

**EN CONSÉQUENCE, Il est donc proposé** par **M. Gérald Grenon** et secondé par **M. David Adams** que le *Règlement 2020-635 portant sur la réglementation en matière de taxation et de tarification qui sera en vigueur pour l'année fiscale 2020* soit adopté.

---

Mm Renée Rouleau  
Maire  
Municipalité de Saint-Georges de-Clarenceville

Mme Sonia Côté  
Directrice générale adjointe et greffière adjointe  
Municipalité de Saint-Georges de-Clarenceville

*Adopté à l'unanimité.*

Avis de motion donné le : 14 janvier 2020  
Présentation du projet de règlement : 14 janvier 2020  
Dépôt pour adoption le : 11 février 2020  
Avis de promulgation : le 18 février 2020  
Entrée en vigueur : le 1<sup>er</sup> janvier 2020

**2020-02- 7. RETOUR GRADUEL DE MME MARIE-EVE BRIN**

**SUJET REPORTÉ**

**2020-02-31 8. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE PLEIN AIR L'ESTACADE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite conclure une entente avec le Centre de plein air Estacades situé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour assurer une offre de camp de jour aux familles présente sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'UN** projet d'entente a été déposée par le Centre de Plein Air Estacades à l'effet de prévoir des modalités entre la Municipalité et celui-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon ;**

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité autorise la signature de l'entente avec le centre de plein air Estacades et la Municipalité et qu'elle désigne les signataires suivants; Mme Sonia Côté directrice générale par intérim et Mme Renée Rouleau, mairesse, de cette entente qui prévoit une desserte du service de camp de jour aux résidents de la Municipalité.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02- 32 9. LETTRE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE POUR  
L'ORGANISME : GRENIER AUX TROUVAILLES**

**CONSIDÉRANT** une demande de lettre d'appui de la part de la municipalité de Lacolle adressée à Mme Claire Isabelle, députée du comté d'Huntington;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme : Le Grenier aux Trouvailles de Lacolle pour se relocaliser dans un bâtiment plus sécuritaire et adéquat à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** le Grenier aux Trouvailles dessert les municipalités voisines : St-Bernard-de-Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Valentin, Noyan et Clarenceville;

**CONSIDÉRANT** que le Grenier aux Trouvailles souhaite offrir davantage de services à la population, demande une contribution financière afin de mener à bien leur projet de relocalisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR M. David Adams;**

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil donne son appui à l'organisme Le Grenier des Trouvailles de Lacolle dans leurs démarches auprès de Mme la députée, Claire Isabelle, tout autre représentant ou à ses bailleurs de fonds.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02- 33      10. RÉCLAMATION / REFOULEMENT D'EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT QUE** une demande de réclamation pour des dommages causés à une propriété;  
**CONSIDÉRANT QUE** notre compagnie d'assurance nous a informé par les documents analysés de la demande de réclamation, que nous ne sommes aucunement responsable;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avise les propriétaires que les dommages ne sont pas de la responsabilité de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et  
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ;**

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité ne se tient pas responsable des dommages causés à la propriété le 3 novembre 2019.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02- 34      11. ABROGER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2019-628/ RÈGLEMENT  
D'EMPRUNT VISANT L'ACQUISITION DE MACHINERIE DE DÉNEIGEMENT  
(CAMION 4 SAISONS ET UN TRACTEUR JOHN DEERE 2014, MODÈLE 6115M)**

**CONSIDÉRANT** que le règlement 2019-628 comporte certaines irrégularités;  
**CONSIDÉRANT** que la dépense était déjà engagée et que celle-ci ne peut être soumise à un règlement d'emprunt;  
**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et  
APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ;**

**ET RÉSOLU :**

D'abroger le règlement 2019-628 / règlement d'emprunt visant l'acquisition de machinerie de déneigement (camion 4 saisons et un tracteur John Deere 2014, modèle 6115M) et d'en informer le MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'habitation) de l'arrêt des procédures.  
*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-35      12. PROPOSITION DE AGRITEX / FINANCEMENT DU TRACTEUR  
JOHN DEERE 2014, MODÈLE 6115M**

**CONSIDÉRANT** que depuis le 26 février 2019 nous payons une location mensuelle pour l'acquisition future du tracteur John Deere 2014, modèle 6115M au coût de 1 850\$ plus les taxes applicables;  
**CONSIDÉRANT** une offre de AGRITEX (John Deere Financial) pour un financement sur 5 ans au taux de 3.9% pour un montant total de 90 435\$ (80 740\$ + int 9 695\$) ;  
**CONSIDÉRANT** qu'avec les frais de location nous payons les taxes;  
**CONSIDÉRANT** qu'advenant l'achat par le financement nous serons exempts de payer les taxes applicables car l'achat est considéré, équipement agricole et aucune taxe n'est applicable;  
**CONSIDÉRANT** une économie au total pour 5 ans de 26 101\$;  
 $1\ 850\$ + \text{taxes non remb. } 92.27\$ \times 12 = 23\ 307.24\$ \times 5 = 116\ 536.20\$ / 90\ 435\$$

**IL EST PROPOSÉ PAR M. David Adams et  
APPUYÉ PAR M. Chad Whittaker;  
ET RÉSOLU:**

**QUE** le conseil municipal autorise le financement du tracteur John Deere 2014, modèle 6115M auprès de John Deere Financial pour un période de 5 ans au taux de 3.9%.  
D'autoriser Mme Renée Rouleau, maire et Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim à signer les documents nécessaires au financement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-36 13. ABROGER LA RÉOLUTION 2019-12-355 / RÈGLEMENT 2019-635  
PROJET DU VILLAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2019-12-355 comporte des irrégularités lors de sa transcription au procès-verbal du 10 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abroger la résolution 2019-12-355;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Lyne Côté et

**APPUYÉ PAR** Mme Karine Beaudin ;

**ET RÉSOLU :**

D'abroger la résolution portant le numéro 2019-12-355.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-37 14. RÈGLEMENT 2019-627 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2018-623 ET 2018-624 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL 2019, DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION ET DE LA TAXATION RESPECTIVEMENT**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil de la municipalité ont pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentiel au maintien des services municipaux;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion du projet de règlement a été donné à la séance du 12 février 2019 ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Gérald Grenon** que le conseil municipal adopte unanimement le Règlement 2019-627 qui modifie et abroge certains articles des Règlements 2018-623 et 2018-624 et conséquemment le conseil stipule que le règlement contient ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Les charges suivantes modifient l'article 2, alinéa 2.1 du Règlement 2018-623 :

Les charges financières de 2019 sont :

Administration	658 926.00 \$
Sécurité publique	417 497.00 \$
Transport	519 148.00 \$
Hygiène	638 333.00 \$
Santé	3 140.00 \$
Urbanisme	111 244.00 \$
Loisir et culture	172 054.00 \$
Frais de financement	4 438.00 \$
Service de dette	7 600.00 \$
Total	2 532 380.00 \$

**ARTICLE 2**

Les revenus suivants modifient et abrogent l'article 2, alinéa.2.2 du Règlement 2018-623 :

Les revenus pour 2019 sont :

Taxes foncières	1 493 184.00 \$
Autres taxes	391 334.00 \$

Services rendus	66 619.00 \$
Revenus de transfert	146 513.00 \$
TLT	12 425.00 \$
Imposition de droits	46 750.00 \$
Amendes et pénalité	4 000.00 \$
Intérêts	12 100.00 \$
Affectation Amort.	358 455.00 \$
Autres	1 000.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 532 380.00 \$</b>

### **ARTICLE 3**

Les tableaux suivants modifient et abrogent l'article 3 du Règlement 2018-623

Le plan triennal d'immobilisation pour 2019, 2020 et 2021 est présenté comme suit :

	2019	2020	2021
Administration			
Actualisation du système informatique	7 000.00 \$		
Rénovation de l'Hôtel de Ville	20 000.00 \$		
Aménagement du stationnement de H de V		40 000.00 \$	
Travaux publics			
Acquisition d'un camion quatre saisons	240 000.00 \$		
Acquisition d'un rouleau compacteur		8 000.00 \$	
Acquisition d'une rétrocaveuse		100 000.00 \$	
Abri abrasif	135 000.00 \$		
Lakeshore/ Beech Nord	<b>653 000.00 \$</b>		
5 Chemins	1 360 000.00 \$		
Projet sur Wolfe Ridge	285 000.00 \$		
Eaux potables et usées			
Projet du Village	1 400 000.00 \$	5 000 000.00 \$	5 000 000.00 \$
Sécurité incendie			
Camion de transport	60 000.00 \$		
Construction nouvelle caserne		44 000.00 \$	3 500 000.00 \$
Loisirs, culture et vie comm.			
Rénovation chalet des loisirs	60 000.00 \$		200 000.00 \$
100, rue Principale/ rénovation	8 000.00 \$		
Projet amélioration Parc Bergevin	30 000.00 \$	133 450.00 \$	49 529.00 \$
Projet amélioration parc des loisirs	30 000.00 \$	80 310.00 \$	125 000.00 \$
Panneau numérique multi-usage		80 000.00 \$	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>4 288 000.00 \$</b>	<b>5 485 760.00 \$</b>	<b>8 874 529.00 \$</b>



Ventilation des projets pour l'année 2019 avec les financements anticipés

Subventions possibles

PROJETS 2019		Primeau	PIRRL	MESL	MAMH	Emprunt	Surplus	Total
Système informatique	7 000.00 \$						7 000.00 \$	7 000.00 \$
Restauration HDV	20 000.00 \$					20 000.00 \$		20 000.00 \$
Camion 4 saisons	240 000.00 \$					240 000.00 \$		240 000.00 \$
Abri Abrasif	135 000.00 \$						135 000.00 \$	135 000.00 \$
Pavage Lakeshore/Beech	653 000.00 \$		489 750.00 \$			163 250.00 \$		653 000.00 \$
Pavage 5 chemins	1 360 000.00 \$		680 000.00 \$			680 000.00 \$		1 360 000.00 \$
Pavage Wolfe Ridge	285 000.00 \$				135 000.00 \$		150 000.00 \$	285 000.00 \$
Projet aqueduc égout village	1 400 000.00 \$	700 000.00 \$				700 000.00 \$		1 400 000.00 \$
Camion de transport	60 000.00 \$					60 000.00 \$		60 000.00 \$
Chalets des loisirs	60 000.00 \$					60 000.00 \$		60 000.00 \$
100 rue Principale	8 000.00 \$					8 000.00 \$		8 000.00 \$
Projet Parc Bergevin	30 000.00 \$			25 000.00 \$		5 000.00		30 000.00 \$
Projet parc des loisirs	30 000.00 \$					30 000.00 \$		30 000.00 \$
	4 288 000.00 \$	700 000.00 \$	1 169 750.00 \$	25 000.00 \$	135 000.00 \$	1 966 250.00 \$	292 000.00 \$	4 288 000.00 \$

**ARTICLE 4**

Les taxes et tarifs, pour les services de l'aqueduc et approvisionnement en eaux potable à tous les immeubles résidentiels et non résidentiels, construits ou non construits desservis par la Régie des eaux, sont fixés à un montant de de **49.58 \$** par unité. L'article vient abroger partiellement l'article 4 du Règlement 2018- 624 pour l'exercice financier 2019.

**ARTICLE 5**

Les soldes impayés porteront intérêt à un taux annuel de quinze pourcent (15%), et ce en vigueur pour tous les versements en retard.

**ARTICLE 6**

Toute disposition de tout règlement municipal antérieur et/ou incompatible avec une disposition du présent règlement, est abrogée à toutes fins que de droit. Cependant, telles abrogations n'affectent pas les procédures intentées sous l'autorité desdits règlements désormais abrogés.

**ARTICLE 7.**

Le présent règlement entre en vigueur après son adoption.

<i>Dépôt de l'avis de motion ;</i>	<i>12 février 2019</i>
<i>Dépôt et adoption du projet de règlement;</i>	<i>12 février 2019</i>
<i>Adoption du règlement :</i>	<i>11 février 2020</i>
<i>Avis public :</i>	<i>18 février 2020</i>

---

Mme Renée Rouleau  
Maire de la  
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

---

Mme Sonia Côté  
Directrice générale et greffière par intérim de la  
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-38 15. JOURNÉE CYCLISTE DU LAC CHAMPLAIN, AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la demande du Circuit cycliste du Lac Champlain sollicite la participation de la Municipalité à la journée cycliste du 13 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la grande majorité du parcours cycliste de 25 km et de 50 km se déroule sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisation souhaite l'autorisation de la Municipalité pour emprunter le réseau routier, nommer une personne ressource concernant la logistique du circuit et de demander à la Sûreté du Québec d'assurer la sécurité de l'évènement;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin ;**

**ET RÉSOLU QUE** d'autoriser le Circuit cycliste du Lac Champlain à emprunter lors de la journée cycliste du 13 juin 2020 les routes municipales identifiées dans la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville, **de nommer le directeur du service des incendies Michael Johnston,** responsable de la logistique et d'aviser la Sûreté du Québec de cet évènement qui se tiendra sur son territoire.

Il est également **RÉSOLU** de remercier l'ensemble des bénévoles, des employés municipaux et des citoyens qui participent à la tenue de cet évènement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-39 16. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE SUPERVISION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU CONSULTANT POUR LE PROJET DU VILLAGE, OFFRE DE M. MARCEL FAFARD;**

**CONSIDÉRANT** le mandat technique donné à la firme GBI concernant la réalisation des plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour l'ensemble des travaux (civil, mécanique de procédé-traitement des eaux, structure, architecture et mécanique du bâtiment) dans le cadre d'un projet de collecte, d'assainissement des eaux usées municipales, d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable, lequel mandat a été autorisé le 21 décembre 2018 et dont la soumission est nettement inférieure à l'estimation initiale;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité devra faire un suivi serré et rigoureux de la qualité et des biens livrables prévus au devis et qu'il y a lieu de mettre en place une aide technique d'accompagnement auprès de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Marcel Fafard a rédigé l'appel d'offre initial et que ce dernier a soumis une offre de service pour superviser la firme GBI dans son étude et ses livrables;

**CONSIDÉRANT** la réception d'une facture de la part de M. Marcel Fafard pour services rendus du 6 janvier au 2 février 2020 au montant de 2 497.50\$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler le mandat avec M. Marcel Fafard;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. Chad Whittaker,**  
Et résolu:

**De renouveler** l'offre de services de Marcel Fafard, ingénieur au taux horaire de 135 \$ par heure incluant les déplacements et les frais de repas; lequel mandat est sous la supervision de la directrice générale et est valide jusqu'au 31 décembre 2020 pour une estimation d'environ 150 heures en 2020. (150 hres X 135 = 20 250\$)

Et d'autoriser le paiement de la facture # 832 au montant de 2 497.50\$ plus les taxes applicables, services rendus du 6 janvier au 2 février 2020.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-40 17. REPORT ET MANDAT POLITIQUE FAMILIALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique Familiale Municipale (PFM) a pour objectif d'exprimer la volonté politique d'agir en faveur des familles dans un processus concerté pour les acteurs du milieu et qu'elle agit comme un cadre de référence dans l'élaboration d'un plan d'action pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Martine Lorrain-Caryer fût nommée pour représenter la Municipalité auprès du Ministère et pour réaliser la Politique familiale dans la résolution 2016-09-133 et que cette dernière renonce à sa collaboration avec la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité, par sa résolution 2019-04-124, a demandé au Ministère de la Famille un délai de prolongation pour le dépôt de la Politique familiale, lequel report a été accepté par le Ministère et qu'une convention a été signée à ce propos;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité peut demander une modification de la convention de prolongation avec le Ministère afin de déposer la PFM à l'automne et de prévoir les ressources nécessaires à son élaboration, sa rédaction et son lancement;

**CONSIDÉRANT QU'UN** consultant pourrait être embauché pour terminer le travail entamé par Mme Lorrain-Caryer et que la Municipalité procédera à des demandes d'offre de services auprès de personnes ressources avec une expérience dans la réalisation d'une PFM et d'un plan stratégique;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin ;**

**ET RÉSOLU** de demander au Ministère de la Famille une modification de la convention de prolongation pour le dépôt de la Politique Familiale Municipale au 2 octobre 2020, de nommer Mme Marie-Eve Brin, directrice générale ou en son absence, Mme Sonia Côté, directrice générale adjointe, signataire de cette convention ;

Il est également résolu de désigner un mandat pour un consultant possédant de l'expérience dans le milieu communautaire, de même que dans la réalisation d'une PFM à la suite à des demandes d'offres de services de la direction générale, en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

*Adopté à l'unanimité*

**TRAVAUX PUBLICS -----**

**2020-02-41 18. TRAVAUX : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE : MESURES PARTICULIÈRES / VOIERS / ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES / PAIRRL / CHEMINS LAKESHORE ET BEECH SUD**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- X Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et**

**APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ;**

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Georges-de-Clarenceville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-42      19. TRAVAUX : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE : MESURES PARTICULIÈRES VOIERS / ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES / PRIRL / CHEMINS VICTORIA, MACFIE, BEECH NORD ET RANG DES CÔTES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU QUE le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

ATTENDU QUE le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- X Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

POUR CES MOTIFS,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Karine Beaudin et**

**APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ;**

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Georges-de-Clarenceville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

*Adopté à l'unanimité*

#### URBANISME -----

#### **2020-02-43 20. NOMINATION DES MEMBRES AU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME) MANDAT DE 2 ANS**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de 2 ans des membres au sein du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) se terminait le 9 janvier 2020;

**CONSIDÉRANT** un avis public affiché du 21 au 30 janvier 2020 pour inviter tous résidents sur le territoire à déposer leur candidature;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR M. David Adams ;**

**ET RÉSOLU:**

**QUE** le conseil municipal nomme comme membre du CCU les personnes suivantes pour un mandat de 2 ans :

- Paul Lanoue;
- Roxane Bastien-Vincent;
- Jacques Prud'Homme;
- Robert Duchesneau et
- François Valiquette

Ainsi que les 3 membres du conseil suivants :

- Gérald Grenon;
- Serge Beaudoin et
- Karine Beaudin.

*Adopté à l'unanimité*

*La conseillère Lyne Côté s'absente de la table du conseil.*

#### LOISIRS, CULTURE ET LE COMMUNAUTAIRE -----

#### **2020-02-44 21. ACHAT DE LICENCE OFFICE / ORDINATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de l'achat du nouvel ordinateur pour la bibliothèque, la licence Office n'était pas incluse;

**CONSIDÉRANT** que les licences au bureau municipal sont uniques pour chaque ordinateur et non transférable;

**CONSIDÉRANT** que les ajouts au système informatique auraient dû être planifié lors de l'achat du nouvel ordinateur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Mme Karine Beaudin**, et secondé par **M. Chad Whittaker**  
Et résolu:

QUE le conseil autorise l'installation de la licence Office et Windows 10 sur le nouvel ordinateur de la bibliothèque mais que la dépense sera imputable sur leur budget 2020.

*Adopté à l'unanimité*

*La conseillère Lyne Côté reprend place à table du conseil.*

2020-02- 45

## 22. CALENDRIER ACTIVITÉS 2020

**CONSIDÉRANT** le dépôt du calendrier des activités 2020 par Mme Alexandra Frenette, soit :

- Semaine de relâche / une journée / lundi 2 mars
- Pâques / vendredi 10 avril et samedi 11 avril
- Clarfest 28-29-30 août
- Halloween/ vendredi 30 octobre et samedi 31 octobre
- Salon des Arts / vendredi 4 décembre et samedi 5 décembre
- Noël / vendredi 11 décembre et samedi 12 décembre

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **M. Chad Whittaker**, et secondé par **M. Gérald Grenon**

Et résolu:

Que le conseil autorise les dates proposées par Mme Alexandra Frenette pour les activités durant l'année 2020.

*Adopté à l'unanimité*

2020-02- 46

## 23. SOUMISSION/ BRANCHEMENT DE LA GÉNÉRATRICE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

**CONSIDÉRANT** une demande de prix pour l'installation de la génératrice permanente au centre communautaire en cas de panne électrique auprès des Entreprises électriques MB sa inc;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre communautaire est le centre d'hébergement et de rassemblement lors de sinistres;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de priorité urgente que la génératrice soit fonctionnelle pour être en état de marche lors de panne électrique;

**CONSIDÉRANT** 2 soumissions établies soit : une installation avec nos équipements actuels cependant ceci pourrait diminuer la tension et endommager certain équipement mais sans bris majeur au coût de 2 120.00\$ plus les taxes applicables ou l'autre soumission : d'ajouter des pièces supplémentaires pour régulariser la tension lors de l'utilisation des équipements électriques pour une dépense de 6 250.00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **M. David Adams**, et secondé par **M. Gérald Grenon**

Et résolu:

Que le conseil autorise les Entreprises électriques MB sa inc pour le branchement de la génératrice au Centre des Loisirs selon la soumission proposée à 2 120.00\$ plus les taxes applicables

*Adopté à l'unanimité*

**SECURITÉ – INCENDIE -----**

**HYGIÈNE DU MILIEU -----**

**2020-02- 24. PAIEMENT : FACTURE COTISATION ADMQ 2020 / MARIE EVE  
BRIN / DIRECTRICE GÉNÉRALE  
SUJET REPORTÉ**

**2020-02-47 25. PAIEMENT FACTURE COTISATION ADMQ 2020 / SONIA CÔTÉ /  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre de l'accompagnement, la mise à jour des connaissances, des formations, la participation au colloque et des ouvrages destinés aux directeurs municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Mme Lyne Côté**, et appuyé par **Mme Karine Beaudin**  
Et résolu:

**D'AUTORISER** l'inscription de Mme Sonia Côté à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 454.00\$ sans les taxes applicables et d'en autoriser le paiement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-48 26. PAIEMENT FACTURE ADMQ / FORMATION 19-2-2020**

**CONSIDÉRANT** une formation offerte par l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) le 19 février 2020 à Beloeil : Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipale;

**CONSIDÉRANT** que Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim est la personne mandatée pour répondre aux demandes d'accès à l'information;

**CONSIDÉRANT** que Mme Sonia Côté est intéressée à suivre cette formation;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. David Adams** ;

**D'AUTORISER** Mme Sonia Côté, directrice générale par intérim à suivre la formation donnée par l'ADMQ le 19 février 2020 et de lui défrayer le coût d'inscription de 277.00\$ plus les taxes applicables ainsi que ses frais de déplacement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-49 27. PAIEMENT FACTURE : MRC QUOTE-PART 2020 /  
2 VERSEMENTS**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture # CRF20 000 02 de la MRC du Haut Richelieu pour le paiement de notre quote part 2020 au montant de 90 122.31\$ payable en 2 versements :

-1<sup>er</sup> versement 01-03-2020 au montant de 45 061.19\$ et 2<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> juillet 2020 au montant de 45 061.12\$;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **Mme Lyne Côté** ;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture CRF20 000 02 auprès de la MRC du Haut Richelieu de notre quote 2020 et ceci en 2 versements tel qu'établie par la MRC du Haut Richelieu.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-50 28. PAIEMENT FACTURE : MRC QUOTE-PART 2020 /  
2 VERSEMENTS /  
DIGUES ET STATIONS DE POMPAGE**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture # CRF20 000 30 de la MRC du Haut Richelieu pour le paiement de notre quote part 2020 pour l'entretien des digues et stations de pompage au montant de 30 324.37\$ payable en 2 versements :

1<sup>er</sup> versement 01-03-2020 au montant de 15 162.19\$ et 2<sup>e</sup> versement le 1<sup>er</sup> juillet 2020 au montant de 15 162.18\$;

**CONSIDÉRANT** que ce paiement est payé à même la taxation annuelle aux usagers qui en bénéficient;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Gérald Grenon** ;

**D'AUTORISER** le paiement de la facture CRF20 000 30 auprès de la MRC du Haut Richelieu de notre quote 2020 pour l'entretien des digues et stations de pompage et ceci en 2 versements tel qu'établie par la MRC du Haut Richelieu.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-51      29. PAIEMENT FACTURE MIGUÉ & FOURNIER /  
MANDAT RÉOLUTION 2019-12-367**

**CONSIDÉRANT** un mandat donné à Migué & Fournier (réf. 2019-12-367) pour la réalisation d'un plan et du descriptif technique d'une partie du lot 5 241 283;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Lyne Côté** ;  
**D'AUTORISER** le paiement de la facture # 10461 au montant de 800\$ plus les taxes applicables à Migué & Fournier.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-52      30. PAIEMENT FACTURE : MUNICIPALITÉ DE VENISE EN QUÉBEC  
FACTURATION STATIONS DE POMPAGE ET USINE D'ÉPURATION**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture no CRF19 000 685 au montant de 15 332.73\$ de la municipalité de Venise-en-Québec pour les coûts d'utilisation des stations PP1 PP2 et PP3 et de l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;  
Que le conseil autorise le paiement de la facture no. CRF19 000 685 au montant 15 332.73\$ à la Municipalité de Venise-en-Québec pour les coûts d'utilisation des stations PP1 PP2 et PP3 et de l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-53      31. PAIEMENT FACTURE : MUNICIPALITÉ DE VENISE EN QUÉBEC  
VIDANGE DES BOUES À L'USINE D'ÉPURATION**

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture no CRF20 000 29 au montant de 23 637.26\$ de la municipalité de Venise-en-Québec pour le coût de la vidange des boues à l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Lyne Côté**  
Que le conseil autorise le paiement de la facture no. CRF20 000 29 au montant 23 637.26\$ à la municipalité de Venise-en-Québec pour le coût de la vidange des boues à l'usine d'épuration pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02- 54      32. PAIEMENT FACTURE : RÉSEAU BIBLIO / TARIFICATION ANNUELLE  
ÉCHANGES DE LIVRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la facture # 2020-9964 de la part du Réseau Biblio de la Montérégie pour la tarification annuelle 2020 au montant de 5 672.40\$ plus les taxes applicables pour les échanges de livres durant l'année;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le paiement de la facture # 2020-9964 au montant de 5 672.40\$ plus les taxes applicables au Réseau Biblio de la Montérégie.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-55      33. PAIEMENT FACTURE : RÉSEAU BIBLIO / TARIFICATION ANNUELLE  
UTILISATION DU SERVEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu la facture # 2020-9965 au montant de 2 040.35\$ plus les taxes applicables de la part du Réseau Biblio de la Montérégie pour les frais annuels d'exploitation et l'utilisation des serveurs du CRSBP et les entretiens et les mise à jour de logiciels;





**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du compte de dépenses et des frais de kilométrage de la part de Mme Renée Rouleau, mairesse pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2019 au montant 427.20\$;

**CONSIDÉRANT QUE** ces frais de dépenses et de déplacement n'ont pas tous été autorisés par résolution et que la plupart n'étaient pas dans le cadre représentatif ni de quelconque avantage pour la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyne Côté et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil soustrait un montant de 98.88\$ (représentation Fruigumes) et autorise le remboursement un montant de 328.32\$ à Mme Renée Rouleau et ceci dans le cadre des fonctions de représentation de la municipalité auprès de différents organismes ou comités.

*Adopté à l'unanimité*

*Mme Renée Rouleau, maire reprends place à la table du conseil et préside.*

**2020-02-60                      38- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. David Adams** et résolu que les comptes à payer au 11 février 2020 et au montant de **146 855.66 \$** soient approuvés pour paiement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-                      39 – RAPPORT DES CONSEILLERS (élus)**

Siège no 1. Gérald Grenon  
Siège no 2. Serge Beaudoin  
Siège no 3. Karine Beaudin

Siège no 4. Chad Whittaker  
Siège no 5. Lyne Côté  
Siège no 6. David Adams

Maire.            Renée Rouleau

*Chacun des conseillers présentent leur activité et l'avancement de leurs dossiers respectifs ainsi que le maire.*

Gérald Grenon :    Rencontre GBI le 20-1-2020 / projet village avance  
Karine Beaudin :    Rien à signaler  
Chad Whittaker :    Remercier cols bleus / déneigement 6-7-8 février dernier et belle butte de neige au Loisir  
Lyne Côté :            Rencontre GBI 20-1-2020 et séance préparatoire du 4-02-2020  
David Adams :        Poteau Bell sur Gilman / sera enlevé  
Renée Rouleau :    Rencontre à la MRC en janvier : nommé à différents comités :  
                                 Comité consultatif agricole et du schéma d'aménagement du territoire;  
                                 Comité Environnement;  
                                 Comité du Bassin versant du Lac Champlain.

**2020-02                      40. VARIA**

**2020-02-61                      AUTORISATION 26 FÉVRIER 2020 / CONSULTATION SUR LE  
TRANSPORT DANS LE HAUT RICHELIEU  
MME RENÉE ROULEAU, MAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR M. Gérald Grenon ;**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise Mme Renée Rouleau le 26 février 2020 à assister à une rencontre sur le transport dans le Haut-Richelieu à Saint-Jean-sur-Richelieu et de défrayer ses frais de déplacement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-62      AUTORISATION 10 MARS 2020 / FORMATION WEB / UN CLIMAT DE TRAVAIL SAIN POUR MON CONSEIL MUNICIPAL  
MME RENÉE ROULEAU, MAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin ;**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise Mme Renée Rouleau le 10 mars à suivre la formation WEB donnée par la FQM : Un climat de travail sain pour mon conseil et d'en défrayer le coût de 35\$.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-63      AUTORISATION 20 FÉVRIER 2020 / CRSQV / COMITÉ RURAL EN SANTÉ ET QUALITÉ DE VIE  
MME RENÉE ROULEAU, MAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Chad Whittaker et**

**APPUYÉ PAR Mme Karine Beaudin ;**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise Mme Renée Rouleau le 20 février 2020 à assister à la rencontre du sous-comité du CRSQV à Saint-Jean-sur-Richelieu et de lui défrayer ses frais de déplacement.

*Adopté à l'unanimité*

**2020-02-64      AUTORISATION POUR LA FORMATION LE 11 AVRIL 2020  
LA GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE /CHAD WHITTAKER**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérald Grenon et**

**APPUYÉ PAR Mme Lyne Côté ;**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise le conseiller Chad Whittaker à suivre la formation donnée par la FQM le 11 avril 2020 sur la Gestion financière municipale à St-Sébastien et de défrayer le coût d'inscription au montant de 379.42\$ et ses frais de déplacement.

*Adopté à l'unanimité*

**RENCONTRE CARREFOUR CULTUREL ET BIBLIOTHÈQUE**

11 MARS 2020 À SAINT-ALEXANDRE / Mme Renée Rouleau ne peut être présente. Elle en informe la conseillère Lyne Côté si elle peut y assister.

**SUJETS APPORTÉS PAR MME RENÉE ROULEAU, MAIRE**

- Tour de communication
- Patrimoine Eau
- Entretien chemins privés / Règlement et politique d'entretien à venir
- Chalets en location / Loi à venir + Règlement à faire
- Embauche / Inspecteur urbanisme et travaux publics

**2020-02      41– PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉE À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Les citoyens ont diverses questions pour l'administration et le conseil municipal, notamment :

- Projet Village / nombre de résidences / pas de chiffre encore
- Affichage
- Budget 2020 / bulletin sera envoyé à tous / en français et anglais
- Suivi IHR
- 99 rue Principale / garage

2020-02-65

42- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **Mme Lyne Côté** que la séance soit levée à 22h37.

---

Madame Renée Rouleau, maire  
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

---

Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière  
par intérim  
Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

---

« Je, Mme Renée Rouleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

**Le 11 février 2020.**